

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 10 juillet 2020

~ ~ ~

Compte rendu d'affichage

L'an deux mille dix-huit et le 10 juillet 2020, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle du Manège, Espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 4 juillet 2020, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Thierry KOVACS, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Levon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. André Jean TERRA, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : Mme Florence DAVID à Mme Dominique ROUX, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC.

Absente : Mme Béatrice TRANCHAND.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BELMONTE.

Ouverture de la séance à 15h15 par le Doyen D'Age.

1. **ADMINISTRATION GENERALE** – Installation du conseil communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré

PREND ACTE de la composition du conseil communautaire :

AMPUIS	Titulaire	Monsieur	BONNEFOUX	Richard
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	DAVID	Karinne
CHASSE SUR RHONE	Titulaire	Monsieur	BOUVIER	Christophe
	Titulaire	Madame	MARTIN	Catherine
	Titulaire	Monsieur	TERRA	André Jean
CHONAS L'AMBALLAN	Titulaire	Monsieur	PROENÇA	Jean
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	KOWALSKI	Christine

CHUZELLES	Titulaire	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>MAURIN</i>	<i>Isabelle</i>
CONDRIEU	Titulaire	Monsieur	MARION	Philippe
	Titulaire	Madame	TRANCHAND	Béatrice
ECHALAS	Titulaire	Monsieur	KRAEHN	Fabien
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>BONNEFOY</i>	<i>Julie</i>
ESTRABLIN	Titulaire	Monsieur	PEILLOT	Denis
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>BABACIC</i>	<i>Réjija</i>
EYZIN PINET	Titulaire	Monsieur	JANIN	Christian
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>NIVON</i>	<i>Nadège</i>
JARDIN	Titulaire	Madame	ZIBOURA	Evelyne
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>AMBROSIONI</i>	<i>Patrice</i>
LES COTES D'AREY	Titulaire	Monsieur	BOREL	Christian
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>SILVESTRE</i>	<i>Sandrine</i>
LES HAIES	Titulaire	Monsieur	SALLANDRE	Thierry
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>PAOLUCCI</i>	<i>Joëlle</i>
LOIRE SUR RHONE	Titulaire	Monsieur	MARTINET	Guy
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>JOURNOUD</i>	<i>Nathalie</i>
LONGES	Titulaire	Monsieur	BRUYAS	Lucien
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>TESTE</i>	<i>Didier</i>
LUZINAY	Titulaire	Monsieur	CHARLES	Christophe
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>BEC</i>	<i>Annie</i>
MEYSSIEZ	Titulaire	Monsieur	TODARO	Charles
	<i>Suppléant</i>	Monsieur	<i>VAUCHEROT</i>	<i>Gilbert</i>

MOIDIEU DETOURBE	Titulaire	Monsieur	PETREQUIN	Christian
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	MESSINA	<i>Céline</i>
PONT-EVEQUE	Titulaire	Madame	FAITA	Martine
	Titulaire	Monsieur	PHILY	Jean-Paul
	Titulaire	Madame	BRAHMI	Dalila
REVENTIN-VAUGRIS	Titulaire	Madame	VIDOR	Blandine
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	ORENGIA	<i>Alain</i>
SAINT CYR SUR LE RHONE	Titulaire	Madame	PERROT-BERTON	Claudine
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	SOY	<i>Laurent</i>
SAINT ROMAIN EN GIER	Titulaire	Madame	OSTOJIC	Virginie
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	SIMON	<i>Roger</i>
SAINTE COLOMBE	Titulaire	Monsieur	DELEIGUE	Marc
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	MORAND	<i>Marie-Thérèse</i>
SAINT ROMAIN EN GAL	Titulaire	Monsieur	THOMAS	Luc
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	LAURENT	<i>Christiane</i>
SAINT SORLIN DE VIENNE	Titulaire	Monsieur	POLO	Isidore
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	DELPHIS	<i>Marcelle</i>
SEPTEME	Titulaire	Monsieur	CLERC	Alain
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	ROCHE-BRUNEL	<i>Anne-Sophie</i>
SERPAIZE	Titulaire	Monsieur	KECHICHIAN	Max
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	CRIVELLI	<i>Janine</i>
SEYSSUEL	Titulaire	Monsieur	BELMONTE	Frédéric
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	NOVOTNY	<i>Virginie</i>
TREVES	Titulaire	Madame	GUICHARD	Annick
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	CHARMET	<i>Michel</i>

TUPINS ET SEMONS	Titulaire	Monsieur	DAUBREE	Martin
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>GONON</i>	<i>Christophe</i>
VIENNE	Titulaire	Monsieur	KOVACS	Thierry
	Titulaire	Madame	CEDRIN	Michèle
	Titulaire	Monsieur	SAKOUNTS	Levon
	Titulaire	Madame	SILVESTRE	Maryline
	Titulaire	Monsieur	PARAIRE	Daniel
	Titulaire	Madame	DUTRON	Annie
	Titulaire	Monsieur	CURTAUD	Patrick
	Titulaire	Madame	DERMIDJIAN	Hilda
	Titulaire	Monsieur	LUCIANO	Jean-Claude
	Titulaire	Madame	PORNET	Sophie
	Titulaire	Monsieur	CURTAUD	Jean-Yves
	Titulaire	Madame	PHAM-CUC	Brigitte
	Titulaire	Monsieur	BOYER	Jacques
	Titulaire	Madame	GELAS	Anny
	Titulaire	Monsieur	BINET	Erwann
	Titulaire	Madame	ROUX	Dominique
	Titulaire	Madame	DAVID	Florence
VILLETTE DE VIENNE	Titulaire	Monsieur	TISSOT	Jean
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>PERDRIELLE</i>	<i>Hélène</i>

2. ADMINISTRATION GENERALE – Election du Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCÈDE à l'élection du Président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50

BULLETINS NULS : 0

BULLETINS BLANCS : 4

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 46

MAJORITE ABSOLUE : 24

Monsieur Thierry KOVACS a obtenu : 46 voix.

PROCLAME Monsieur Thierry KOVACS., Président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare installé.

3. ADMINISTRATION GENERALE – Formation du Bureau - Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE le nombre de Vice-présidents à 15 et le nombre des autres membres du Bureau à 16.

FIXE la composition du Bureau de Vienne Condrieu Agglomération comme suit :

- Le Président
- 15 Vice-présidents
- 16 autres membres du bureau

4. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 1er Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 1^{er} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50

BULLETINS BLANCS : 0

BULLETINS NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 50

MAJORITE ABSOLUE : 26

Madame Claudine PERROT-BERTON a obtenu : 50 voix

PROCLAME, Madame Claudine PERROT-BERTON élue 1^{ère} Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

5. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 2ème Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 2^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50

BULLETINS BLANCS : 1

BULLETINS NULS : 1

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 48

MAJORITE ABSOLUE : 25

Monsieur Denis PEILLOT a obtenu : 48 voix

PROCLAME, Monsieur Denis PEILLOT élu 2^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

6. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 3^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 3^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 0
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 50
MAJORITE ABSOLUE : 26

Madame Martine FAÏTA a obtenu : 50 voix

PROCLAME, Madame Martine FAÏTA élue 3^{ème} Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

7. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 4^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 4^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 5
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 45
MAJORITE ABSOLUE : 23

Monsieur Christophe BOUVIER a obtenu : 45 voix

PROCLAME, Monsieur Christophe BOUVIER élu 4^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

8. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 5^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 5^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 0
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 50
MAJORITE ABSOLUE : 26

Madame Annick GUICHARD a obtenu : 50 voix

PROCLAME, Madame Annick GUICHARD élue 5^{ème} Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

9. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 6^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 6^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 1
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 49
MAJORITE ABSOLUE : 25

Monsieur Philippe MARION a obtenu : 49 voix

PROCLAME, Monsieur Philippe MARION élu 6^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

10. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 7^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 7^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 0
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 50
MAJORITE ABSOLUE : 26

Madame Virginie OSTOJIC a obtenu : 50 voix

PROCLAME, Madame Virginie OSTOJIC élue 7^{ème} Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

11. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 8^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 8^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 3
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 47
MAJORITE ABSOLUE : 24

Monsieur Nicolas HYVERNAT a obtenu : 47 voix

PROCLAME, Monsieur Nicolas HYVERNAT élu 8^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

12. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 9^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 9^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 1
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 49
MAJORITE ABSOLUE : 25

Monsieur Alain CLERC a obtenu : 48 voix
Monsieur Frédéric BELMONTE a obtenu : 1 voix

PROCLAME, Monsieur Alain CLERC élu 9^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

13. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 10^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 10^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 1
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 49
MAJORITE ABSOLUE : 25

Monsieur Christian JANIN a obtenu : 49 voix

PROCLAME, Monsieur Christian JANIN élu 10^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

14. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 11^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 11^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 0
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 50
MAJORITE ABSOLUE : 26

Monsieur Frédéric BELMONTE a obtenu : 50 voix

PROCLAME, Monsieur Frédéric BELMONTE élu 11^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

15. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 12^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 12^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 0
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 50
MAJORITE ABSOLUE : 26

Monsieur Richard BONNEFOUX a obtenu : 50 voix

PROCLAME, Monsieur Richard BONNEFOUX élu 12^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

16. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 13^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 13^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 4
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 46
MAJORITE ABSOLUE : 24

Monsieur Christophe CHARLES a obtenu : 46 voix

PROCLAME, Monsieur Christophe CHARLES élu 13^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

17. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 14^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 14^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 10
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 40
MAJORITE ABSOLUE : 21

Monsieur Luc THOMAS a obtenu : 40 voix

PROCLAME, Monsieur Luc THOMAS élu 14^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

18. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 15^{ème} Vice Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 15^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 2
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 48
MAJORITE ABSOLUE : 25

Monsieur Max KECHICHIAN a obtenu : 48 voix

PROCLAME, Monsieur Max KECHICHIAN élu 15^{ème} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

19. ADMINISTRATION GENERALE – Election des autres membres du bureau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des autres membres du bureau de Vienne Condrieu Agglomération par un scrutin uninominal groupé à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS : 50
BULLETINS BLANCS : 0
BULLETINS NULS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 50
MAJORITE ABSOLUE : 26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres)
Monsieur Christian BOREL	50
Monsieur Lucien BRUYAS	50
Monsieur Martin DAUBREE	50
Monsieur Marc DELEIGUE	49
Monsieur Fabien KRAEHN	50
Monsieur Guy MARTINET	50
Monsieur Christian PETREQUIN	50
Monsieur Isidore POLO	50
Monsieur Jean PROENÇA	50
Monsieur Lévon SAKOUNTS	50
Monsieur Thierry SALLANDRE	50
Madame Maryline SILVESTRE	50
Monsieur Jean TISSOT	50
Monsieur Charles TODARO	50
Madame Blandine VIDOR	45
Madame Evelyne ZIBOURA	50

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- Monsieur Christian BOREL,
- Monsieur Lucien BRUYAS,
- Monsieur Martin DAUBREE,
- Monsieur Marc DELEIGUE,
- Monsieur Fabien KRAEHN,
- Monsieur Guy MARTINET,
- Monsieur Christian PETREQUIN,
- Monsieur Isidore POLO,
- Monsieur Jean PROENÇA,

- Monsieur Lévon SAKOUNTS,
- Monsieur Thierry SALLANDRE,
- Madame Maryline SILVESTRE,
- Monsieur Jean TISSOT,
- Monsieur Charles TODARO,
- Madame Blandine VIDOR,
- Madame Evelyne ZIBOURA.

Et les déclare installés.

20. ADMINISTRATION GENERALE – Lecture de la charte de l' élu local par le Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE que le Président a donné lecture de la charte de l' élu local et a remis une copie de celle-ci aux membres du conseil communautaire ainsi que les dispositions de la section 3 du chapitre VI du titre I du livre deuxième de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales et les articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

21. ADMINISTRATION GENERALE – Délégations de pouvoir du conseil communautaire accordées au Président de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

CHARGE le Président, et en son absence le/la premier(e) Vice-Président (e), jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations ci-après indiquées :

1. Procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires annuelles à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières liées à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change, aux opérations de réaménagement de dette et de remboursement anticipé et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme,
- Libellés en euro ou en devise,
- Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- La faculté de modifier la devise,
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

2. Passer des contrats d'assurance.
3. Décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles de la Communauté d'Agglomération dont la valeur n'excède pas 4 600 €.
4. Décider et approuver les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la Communauté d'Agglomération ou mis à disposition dans le cadre des transferts de

compétences pour une durée n'excédant pas douze ans ainsi que les conditions de location des biens appartenant à la Communauté d'Agglomération.

5. Conclure des conventions de location et de répartition de charges afférentes lorsque la Communauté est locataire d'un tiers pour les besoins de ses compétences.
6. Créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
7. Fixer et régler les rémunérations et les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
8. Procéder à la fixation et au paiement d'indemnités, d'un montant maximal de 750 000 €, dues aux tiers ou aux usagers en réparation de dommages subis du fait des activités et services publics de la Communauté d'Agglomération.
9. Intenter au nom de Vienne Condrieu Agglomération les actions en justice nécessaires tant devant les juridictions civiles, pénales qu'administratives, ou à la défendre devant les mêmes juridictions dans les actions intentées contre lui dans le cadre de l'exercice des compétences résultant des dispositions de l'arrêté institutif complété.
10. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres, des marchés subséquents et de prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.
11. Conclure et signer toute convention de groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres.
12. Etablir, conclure et signer les documents liés à la déclaration, à l'enregistrement et à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et des installations classées pour la protection de l'environnement. Décider du choix de la procédure d'expropriation et solliciter l'ouverture des enquêtes réglementaires pour les opérations nécessitant des acquisitions foncières et dont les avant-projets ont été approuvés par le Conseil communautaire.
13. Demander les autorisations liées à l'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable et permis d'aménager).
14. Conclure toute convention ayant pour objet l'établissement de servitudes au profit ou à la charge de la Communauté d'Agglomération.
15. Procéder à la passation avec les communes et leurs éventuels facturiers, des conventions réglant les modalités de facturation aux usagers des redevances d'assainissement intercommunales votées par le conseil.
16. Procéder à la passation avec les établissements industriels, des conventions financières et techniques liées à la collecte, au transit et au traitement des eaux usées ainsi qu'à la récupération des graisses et matières de dépotages.
17. Décider d'octroyer les garanties d'emprunts sollicitées.
18. Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 4 000 000 € sur le budget principal et de 2 000 000 € sur le budget de l'assainissement.
19. Saisir la commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des projets relevant de sa compétence.
20. Conclure des transactions avec des tiers dans le cadre de sinistres, de désordres, de contentieux ou de précontentieux pour des montants n'excédant pas 200 000 €.
21. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
22. Exercer au nom de Vienne Condrieu Agglomération le droit de préemption urbain
23. Déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain :
 - au profit des communes membres à l'occasion de l'aliénation d'un bien affecté à leurs compétences propres,
 - au profit des autres structures énoncées aux articles L213-3 et L211-2 du Code de l'urbanisme à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
24. Exercer au nom Vienne Condrieu Agglomération le droit de priorité.

25. Conclure et signer les contrats et conventions avec les éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des déchets recyclables et les organismes dont les actions concourent à la réduction des déchets, ainsi que leurs avenants,
26. Conclure et signer les contrats de vente de certificats d'économie d'énergie ainsi que leurs avenants,
27. Refacturer aux propriétaires concernés les frais de branchement au réseau public d'eaux usées en application de l'article L1331-2 du Code de la Santé Publique, dans le cas où Vienne Condrieu Agglomération réalise une extension du réseau public de collecte des eaux usées et selon les modalités fixées par le conseil communautaire,
28. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de toute nature et quel que soit le montant.
29. Conclure et signer les conventions relatives à la protection des eaux de captage.
30. Conclure et signer les conventions avec les maîtres d'ouvrages, les distributeurs d'énergie ou tout organisme compétent pour les travaux de création, protection, modification ou extension de réseaux,
31. Signer la demande de diagnostic archéologique, conclure et signer avec les organismes compétents les conventions pour la réalisation de diagnostics d'archéologie,
32. Conclure et signer les conventions relatives à la réalisation d'aménagements sur les parcelles agricoles en vue de lutter contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement,

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, par délégation du conseil communautaire.

22. ADMINISTRATION GENERALE – Conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE les conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres de Vienne Condrieu Agglomération comme suit :

- Les listes seront déposées auprès du Président de Vienne Condrieu Agglomération en début de Conseil Communautaire ayant pour objet la désignation des membres de la commission d'appel d'offres, sous enveloppe cachetée. Une ou plusieurs listes pourront être déposées.
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D 1411-4 du CGCT.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. ADMINISTRATION GENERALE – Conditions de dépôt des listes pour la désignation de la Commission de Délégation de Service Public

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public de Vienne Condrieu Agglomération comme suit :

- Les listes seront déposées auprès du Président de Vienne Condrieu Agglomération en début de Conseil Communautaire ayant pour objet la désignation des membres de la commission DSP, sous enveloppe cachetée. Une ou plusieurs listes pourront être déposées.
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D 1411-4 du CGCT.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. **ADMINISTRATION GENERALE** – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés à procédure adaptée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Décisions prises par le Président lors de l'ancienne mandature depuis le dernier conseil communautaire du 28 janvier 2020 en vertu des délégations accordées par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération par délibération n°19-220 du 17 décembre 2019,

19-79	Bail précaire avec l'entreprise SOLAVIE CONSEILS
20-01	Clôture de la régie de recettes " Buvette du Stade Nautique de Saint-Romain-en-Gal"
20-02	Modification de la régie de recettes "Entrées du Stade Nautique de Saint-Romain-en-Gal"
20-03	Clôture de la régie de recettes "Buvette de la Piscine d'Eyzin-Pinet"
20-04	Modification de la régie de recettes "Entrées de la piscine d'Eyzin-Pinet"
20-05	Clôture des régies de recettes Petite Enfance de Vienne Condrieu Agglomération.
20-06	Demande de subvention au Département de l'Isère pour les actions 2020 du Conseil Local de Santé Mentale
20-07	Convention avec l'INRAP relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive pour l'implantation d'un bassin de stockage quai Pasteur à Vienne
20-08	Avenant n°1 au bail précaire avec la Société SES EUROPE
20-09	Convention avec Eco TLC pour la collecte et la valorisation des Textiles, du Linge de maison et des Chaussures (TLC)
20-10	Convention de mise à disposition du bâtiment THEMIS
20-11	Convention d'Occupation Précaire d'un tènement immobilier 2 rue Henri Fleury à VIENNE à M. DA CUNHA
20-12	Convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour l'animation des actions Terre & Eau prévues en 2020 sur le bassin d'alimentation du captage de Gémens à Estrablin.
20-13	Convention précaire avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon
20-14	Convention permettant l'utilisation de l'aire de grand passage pour le stationnement des forains durant la fête foraine de Vienne du 26 mars au 28 avril 2020
20-15	Avenant n°1 au contrat de recyclage des papiers issus de la collecte sélective avec la papeterie Norske Skog Golbey

20-16	Convention avec l'EARL DUMOND relative à la réalisation d'aménagements sur des parcelles agricoles en vue de lutter contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur la commune de Vienne
20-17	Convention de servitude de canalisation d'eaux pluviales avec la Société TYT
20-18	Convention de service et de moyen pour la distribution de l'Agglomag par les communes de Echallas, Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gier, Trèves, Les Haies et Longes
20-19	Garantie d'emprunt de 135 000 € - ADVIVO – Construction neuve de logements sociaux–Rue des tilleuls « Le Clos du Petit Mongey » Luzinay
20-20	Bail précaire avec Mme Gilda TCHELEBIAN
20-21	Bail précaire avec la Société L'ACCORDEUR
20-22	Convention d'occupation précaire du bureau n° 2 de la pépinière 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec l'entreprise GREEN JUMANGY
20-23	Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Seyssuel sur le bien cadastré B 987p et B 1515p appartenant à M. Jean-Marie MALDJIAN
20-24	Convention tripartite de cofinancement pour des travaux d'extension de réseau sur poste de relevage route de Chalon à St Sorlin de Vienne
20-25	Convention avec la société LVL pour la collecte et le traitement des cartouches d'encre usagées
20-26	Convention de partenariat entre Vienne Condrieu Agglomération et la Brigade de Recherches de Gendarmerie de Vienne.
20-27	Modification de la régie d'avances du Secrétariat de Vienne Condrieu Agglomération

Décisions prises depuis le 23 mars 2020 et qui relevaient déjà des délégations accordées par le conseil communautaire au Président lors du précédent mandat :

20-28	Fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage de Chasse-sur-Rhône
20-29	Délégation d'exercice du droit de préemption de la commune de Serpaize sur le bien cadastré F1332 appartenant à la SCI Le Village
20-30	Garantie d'emprunt de 125 298 € - ALLIADE HABITAT – Construction neuve de logements sociaux– Lieu-dit le Bourg « Les Balcons du Chai » Ampuis
20-31	Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastré BC 109 composé d'un appartement de 28,86 m2 et d'une cave appartenant à l'entreprise GBATI PROMOTION
20-32	Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastré BC 109 composé d'un appartement de 29,20 m2 et d'une cave appartenant à l'entreprise GBATI PROMOTION
20-33	Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastré BC 109 composé d'un appartement de 30,58 m2 et d'une cave appartenant à l'entreprise GBATI PROMOTION
20-35	Sortie inventaire- Cession RENAULT KANGOO AG-308-FE
20-38	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 000 000 € auprès de la Banque Postale pour le budget principal de Vienne Condrieu Agglomération
20-39	Convention d'occupation précaire du bureau n° 6 de la pépinière d'entreprises sise 23 bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec la Société LMAE Création
20-40	Exercice du droit de préemption sur le bien 26 place François Mitterrand à VIENNE (38200), cadastré BD 83 appartenant à la SCI RESPLENDIS
20-43	Avenant n°1 au bail précaire avec la Société « L et M »
20-44	Convention d'occupation précaire avec M. BOURASSIN
20-52	Convention d'occupation temporaire d'une parcelle de terrain cadastré AH569 pour la restructuration du collège Georges Brassens à Pont Evêque

Décisions prises par le Président dans le cadre loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, complétée par l'ordonnance du 1er

avril 2020 citée ci-dessous, qui renforce les pouvoirs dévolus au Président en lui confiant l'ensemble des attributions du conseil communautaire à l'exception des matières énumérées à l'article L5211-10 du CGCT :

20-34	Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente
20-36	Aide directe aux acteurs du tourisme en complément du Fond régional d'urgence Tourisme et Hébergement
20-37	Loi état d'urgence sanitaire COVID19 : Jours de congés et RTT à Vienne Condrieu Agglomération au titre de la période de confinement sanitaire du 17 mars au 10 mai 2020
20-41	Rectificatif de la délibération n°19-234 du 17 décembre 2019 sur l'achat d'un ensemble immobilier à usage commercial sis 30 avenue Général Leclerc à VIENNE
20-42	Décision d'attribution des aides directes aux acteurs du tourisme en complément du Fond régional d'urgence Tourisme et Hébergement
20-45	Exonération des loyers professionnels due à l'épidémie de Covid-19
20-46	Mise en place d'un plan média pour relancer l'activité économique et touristique du territoire
20-47	Participation de Vienne Condrieu Agglomération au Fonds régional "Région Unie"
20-48	Annulation subvention Contrat de Ville 2020
20-49	Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de personnel avec la Ville de Condrieu
20-50	Contrat de Ville – Programmation complémentaire 2020
20-51	Décision d'attribution des aides directes aux acteurs du tourisme en complément du Fond régional d'urgence Tourisme et Hébergement
20-53	Subvention exceptionnelle à l'Amicale des HCR

PREND ACTE des décisions suivantes prises par le Président ou son représentant dans le cadre de la passation des marchés publics après avis de la commission de choix ou décision de la commission d'appel d'offres :

M19-088: marché conclu avec l'entreprise ACFAL Formation/ALYNEA pour la mise en œuvre du plan d'action du plan local insertion emploi de Vienne Condrieu Agglomération - lot 1 référence de parcours pour un montant de 280 500 € H.T

M19-089: marché conclu avec l'entreprise ACFAL Formation/ALYNEA pour la mise en œuvre du plan d'action du plan local insertion emploi de Vienne Condrieu Agglomération - lot 2 intercesseur emplois entreprises pour un montant de 52 000 € H.T

M20-029: marché conclu avec l'entreprise ACSANTIS pour la réalisation d'un diagnostic territorial de santé pour le territoire de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant de 23 070 € H.T

M20-030: marché conclu avec l'entreprise MDTP pour les travaux d'extension du réseau public de collecte des eaux usées et installation d'un poste de relevage secteur RN7, St Christ, Gerbole à Reventin-Vaugris pour un montant de 274 836 € H.T

M20-033: marché conclu avec l'entreprise RAMPA TP pour la création d'un réseau d'assainissement avec forage dirigé sous RN7 et pose d'un ouvrage cadre pluvial pour un montant de 223 905,75 € H.T

M20-034: marché conclu avec l'entreprise DELAUZUN pour le stockage, transport et tri des emballages, papiers, cartons, lot 1 : prise en charge, stockage, contrôle et conditionnement pour un montant annuel (estimé) de 160 000 € H.T.

M20-035: marché conclu avec l'entreprise PAPREC pour le stockage, transport et tri des emballages, papiers, cartons, lot 2 : tri de la collecte sélective pour un montant annuel (estimé) de 320 000 € H.T.

M20-040: marché conclu avec l'entreprise SYMBIOSE pour la mission de maîtrise d'œuvre liée à la création d'un mur de soutènement sur la commune de St Romain en Gal, rue du Buisset pour un montant de 7 300 € H.T

M20-041: marché conclu avec l'entreprise Atelier d'Urbanisme et d'Architecture pour la révision du PLU de la commune de St Romain en Gier pour un montant de 33 550 € H.T

M20-042: marché conclu avec l'entreprise SATELEC pour le remplacement des cellules haute tension des postes de refoulement des eaux usées Vienne nord et Vienne sud pour un montant de 167 581 € H.T.

M20-043: marché conclu avec l'entreprise OCCAMAT pour le désamiantage d'un bâtiment sur le site Logistirail à St Romain en Gal pour un montant de 39 824 € H.T.

M20-046: marché conclu avec l'entreprise PYRAMID pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 2 : fondations profondes pour un montant de 209 161 € H.T.

M20-047: marché conclu avec l'entreprise COREALP pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 3 : démolition, gros œuvre, chapes pour un montant de 1 117 581,25 € H.T.

M20-048: marché conclu avec l'entreprise JP MASSARDIER pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 4 : charpente bois pour un montant de 93 860,20 € H.T.

M20-049: marché conclu avec l'entreprise RIVAL FACADE pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 5 : enduits pour un montant de 84 740,50 € H.T.

M20-050: marché conclu avec l'entreprise GALIEN TOITURE pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 6 : couverture tuiles-zinguerie pour un montant de 37 979,29 € H.T.

M20-051: marché conclu avec l'entreprise RTE DAUPHINE pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 7 : étanchéité pour un montant de 17 037,71 € H.T.

M20-052: marché conclu avec l'entreprise MENUISERIE DU FOREZ pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 8 : menuiserie extérieure bois pour un montant de 50 350 € H.T.

M20-053: marché conclu avec l'entreprise MARTIN G pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 9 : menuiserie extérieure acier, métallerie pour un montant de 151 019,37 € H.T.

M20-054: marché conclu avec l'entreprise SAS VALLON FAURE pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 10 : menuiserie intérieure pour un montant de 181 228,94 € H.T.

M20-055: marché conclu avec l'entreprise DIC SAS pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 11 : plâtrerie-peinture pour un montant de 70 209,96 € H.T.

M20-056: marché conclu avec l'entreprise GENTY pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 12 : revêtement de sols, faïence pour un montant de 47 966,65 € H.T.

M20-057: marché conclu avec l'entreprise ORONA pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 13 : ascenseurs, monte-charge pour un montant de 33 750 € H.T.

M20-058: marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 14 : électricité pour un montant de 68 000 € H.T.

M20-059: marché conclu avec l'entreprise MARTIN F pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 15 : chauffage-ventilation-sanitaires pour un montant de 68 000 € H.T.

M20-060: marché conclu avec l'entreprise JARDIN SERVICE pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne, lot 16: VRD-aménagements paysagers pour un montant de 171 459,50 € H.T.

M20-063: marché conclu avec l'entreprise GIAMMATTEO pour les travaux de raccordement du réseau d'assainissement des Côtes d'Arej au réseau de Vienne Sud- tranche1: transfert des effluents, lot 1 : Conduite de refoulement pour un montant de 296 357,60 € H.T.

M20-064: marché conclu avec le groupement ALBERTAZZI/BAZIN/GUILLAUD/PYRAMID pour les travaux de raccordement du réseau d'assainissement des Côtes d'Arey au réseau de Vienne Sud- tranche1: transfert des effluents, lot 2 : Poste de transfert pour un montant de 418 485,98 € H.T

M20-065: marché conclu avec le groupement O-S architectures / TPF Ingénierie pour le concours de maîtrise d'œuvre lié à la construction d'un parking en ouvrage sur l'Espace Saint Germain à Vienne pour un montant de 476 300 € H.T.

M20-066: accord cadre à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum avec l'entreprise SULO pour la fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables.

M20-067: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise INRAP pour les travaux de fouilles archéologiques liés à la pose de conteneurs à déchets enterrés pour un montant maximum de 1 500 000 € H.T. sur la durée du marché (2 ans, reconductible 2 fois 1 an).

M20-068: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise THIERRY CHEFNEUX pour les travaux d'entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement, postes de relèvement et STEP du territoire, eaux usées-eaux pluviales et élimination des matières de curage pour un montant maximum annuel de 250 000 € H.T. et pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois 1 an.

M20-069: marché conclu avec l'entreprise DUMAS pour les travaux de réparation en accotement route des remparts à Septeme pour un montant de 94 838,65 € H.T.

M20-070: accord cadre à bons de commande conclu avec la REGIE INTERQUARTIER pour l'entretien des vêtements de travail et des vêtements haute visibilité (EPI) pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT et pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois 1 an, groupement de commande avec la ville de Vienne.

M20-071: accord cadre à bons de commande conclu avec la REGIE INTERQUARTIER pour la lutte contre l'ambrosie par arrachage sur les voiries communales pour un montant annuel maximum de 20 000 € H.T. et pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois 1 an.

M20-072: marché conclu avec l'entreprise SBH pour les travaux de réaménagement du bâtiment Antarès, siège de Vienne Condrieu Agglomération – Lot 1 : Gros œuvre pour un montant de 21 008,69 € H.T.

M20-073: marché conclu avec l'entreprise DUMONT SERVE CCBE pour les travaux de réaménagement du bâtiment Antarès, siège de Vienne Condrieu Agglomération – Lot 2 : Charpente, couverture, étanchéité, bardage pour un montant de 26 301,38 € H.T.

M20-074: marché conclu avec l'entreprise BONIN pour les travaux de réaménagement du bâtiment Antarès, siège de Vienne Condrieu Agglomération – Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie pour un montant de 26 445,71 € H.T.

M20-075: marché conclu avec l'entreprise BERGANIN pour les travaux de réaménagement du bâtiment Antarès, siège de Vienne Condrieu Agglomération – Lot 4 : Menuiseries intérieures bois pour un montant de 29 841,40 € H.T.

M20-076: marché conclu avec l'entreprise MARRON FRERES pour les travaux de réaménagement du bâtiment Antarès, siège de Vienne Condrieu Agglomération – Lot 5 : Doublage - cloisons - faux plafond - peinture pour un montant de 117 677,45 € H.T.

M20-077: marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de réaménagement du bâtiment Antarès, siège de Vienne Condrieu Agglomération – Lot 6 : Carrelage - Faïence pour un montant de 8 653 € H.T.

M20-078: marché conclu avec l'entreprise SDS pour les travaux de réaménagement du bâtiment Antarès, siège de Vienne Condrieu Agglomération – Lot 7 : Sols minces pour un montant de 27 729,25 € H.T.

M20-079: marché conclu avec l'entreprise MOULIN SERGE pour les travaux de réaménagement du bâtiment Antarès, siège de Vienne Condrieu Agglomération – Lot 8 : Plomberie – VMC – Chauffage – Climatisation pour un montant de 51 241 € H.T.

M20-080: marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux de réaménagement du bâtiment Antarès, siège de Vienne Condrieu Agglomération – Lot 9 : Electricité courants faibles pour un montant de 58 332,60 € H.T.

M20-081: marché conclu avec l'entreprise CITAIX pour le transfert, transport des déchets ménagers à partir du quai de transfert de St Alban à Vienne pour un montant de 308 556 € H.T.

M20-81: marché conclu avec le groupement C. GUILLOT/SAMBA/GBA/BOST ingénierie /BERIM/GAMBA pour le concours de maîtrise d'œuvre lié à la modernisation du Stade Nautique de Saint Romain en Gal et la création d'un nouveau bassin couvert pour un montant de 1 219 800 € H.T.

M20-082: marché à bons de commande conclu avec l'entreprise ABIOLAB-ASPOSAN pour la campagnes d'analyses d'eau pour un montant de 3 210 € H.T.

M20-083: accord-cadre passé en groupement de commande, conclu avec l'entreprise ORANGE BUSINESS SERVICES concernant la solution de communication fixe et mobile pour le système billettique des réseaux urbains isérois pour un montant maximum de 58 500 € H.T. pour la part Vienne Condrieu Agglomération

M20-084: marché conclu avec l'entreprise BINAUME pour la mission de maitrise d'œuvre liée à l'aménagement du carrefour route "chez monsieur" à Eyzin-Pinet pour un montant de 5 750 € H.T.

M20-085: marché conclu avec l'entreprise ABEST INGENIERIE pour la mission de maitrise d'œuvre de l'aménagement des bords de Gère à Vienne pour un montant de 14 900 € H.T.

M20-086: marché conclu avec l'entreprise BIGBANG concernant l'étude scénographie pour un montant de 25 800 € H.T.

M20-087: marché conclu avec l'entreprise ERG concernant la réalisation d'études géotechniques pour un montant maximum annuel de 200 000 € H.T. et pour une durée maximum de 4 ans.

M20-088: marché conclu avec le groupement BIG BANG / WSP France / AMETEN / CAMIERE Avocat pour la mission de maitrise d'œuvre liée à l'aménagement de l'extension de la halte fluviale de Vienne pour un montant de 235 450 € H.T.

M20-089: marché conclu avec le groupement VFD-FAURE pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créée à titre principal à l'intention des scolaires, lot 1 pour un montant annuel de 211 376,55 € H.T.

M20-090: marché conclu avec l'entreprise groupement VFD-FAURE pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créée à titre principal à l'intention des scolaires, lot 2 pour un montant annuel de 183 082,93 € H.T.

M20-091: marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créée à titre principal à l'intention des scolaires, lot 3 pour un montant annuel de 245 367,05 € H.T.

M20-092: marché conclu avec le groupement VFD-FAURE pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créée à titre principal à l'intention des scolaires, lot 4 pour un montant annuel de 116 731,93 € H.T.

M20-093: marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créée à titre principal à l'intention des scolaires, lot 5 pour un montant annuel de 53 334,33 € H.T.

M20-094: marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créée à titre principal à l'intention des scolaires, lot 6 pour un montant de 9 527,02 € H.T.

M20-095: marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créée à titre principal à l'intention des scolaires, lot 7 pour un montant annuel de 8 045,21 € H.T.

M20-096: accord cadre à bon de commande conclu sans montant minimum ni maximum avec le groupement MDTP/HUBERT ROUGEOT MEURSEULT pour les travaux d'extension et réhabilitation sur l'ensemble des réseaux humides 2020-2024, lot 1 : Ville de Vienne, pour une période d'un an, reconductible 3 fois 1 an.

M20-097: accord cadre à bon de commande conclu sans montant minimum ni maximum avec le groupement SOGEA/ROGER MARTIN/GUILLAUD TP pour les travaux d'extension et réhabilitation sur l'ensemble des réseaux humides 2020-2024, lot 2 : rive gauche du Rhône, partie Nord pour une période d'un an, reconductible 3 fois 1 an.

M20-098: accord cadre à bon de commande conclu sans montant minimum ni maximum avec le groupement GUILLAUD TP/CHOLTON/SOBECA pour les travaux d'extension et réhabilitation sur l'ensemble des réseaux humides 2020-2024, lot 3 : rive gauche du Rhône, partie Sud pour une période d'un an, reconductible 3 fois 1 an.

M20-099: accord cadre à bon de commande conclu sans montant minimum ni maximum avec le groupement RAMPA TP/ CHOLTON pour les travaux d'extension et réhabilitation sur l'ensemble des réseaux humides 2020-2024, lot 4 : rive droite du Rhône, pour une période d'un an, reconductible 3 fois 1 an.

M20-100: marché conclu avec l'entreprise A2D pour les travaux de réhabilitation d'un local vélo 1 impasse de la Tour Peinte à Vienne, lot 1 plâtrerie peinture menuiseries intérieures - faïences pour un montant de 8 551,2 € H.T.

M20-101: marché conclu avec l'entreprise BONIN pour les travaux de réhabilitation d'un local vélo 1 impasse de la Tour Peinte à Vienne, lot 2 menuiseries extérieures pour un montant de 6 281 € H.T.

M20-102: marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux de réhabilitation d'un local vélo 1 impasse de la Tour Peinte à Vienne, lot 3 électricité- VMC- Contrôle d'accès- vidéo surveillance- alarme - chauffage pour un montant de 9 028 € H.T.

M20-103: marché conclu avec l'entreprise AIR THERMIQUE pour les travaux de réhabilitation d'un local vélo 1 impasse de la Tour Peinte à Vienne, lot 4 : plomberie pour un montant de 3 570 € H.T.

M20-104: marché conclu avec l'entreprise AP2M pour les travaux de réhabilitation d'un local vélo 1 impasse de la Tour Peinte à Vienne, lot 5 : revêtements de sols pour un montant de 4 368,9 € H.T.

M20-105: marché conclu avec l'entreprise INGEROP pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la zone d'activité du Plateau - Commune de Trèves pour un montant de 33 275 € H.T.

M2-106: marché conclu avec l'entreprise SAS FAB'ETUDE pour la vérifications et études structure métallique, site de Saint Alban les Vignes - quai de transfert, pour un montant de 17 700 € HT pour la tranche ferme

M19-053 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise Jean Lefebvre pour les travaux de requalification du centre village de Reventin-Vaugris (groupement de commande) pour un montant de 5 255,73 € H.T.

M17-079AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise VERDI INGENIERIE liée à la mission de MOE concernant les opérations d'assainissement 2017-2021- lot 3 pour l'intégration de nouveaux prix au BPU avec un montant maximum inchangé

M19-073 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise SUBTERRA pour les travaux de réhabilitation du réseau EU, passage Pierre Pain à Jardin pour un montant en moins-value de 450 € H.T.

M18-066 AVE4: Avenant conclu avec l'entreprise LACOSTE pour le marché à bons de commande concernant les fournitures administratives de bureau pour un montant maximum inchangé.

M19-048AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise SOGEA pour les travaux de réhabilitation du réseau de transfert entre PR2 et PR2' à Vilette de Vienne pour un montant de 10 217 € H.T.

M18-172 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise PREMYS pour les travaux de déconstruction et désamiantage de 2 bâtiments à vienne : lot 1 musée de la draperie pour un montant de 38 758,95 € H.T.

M19-079 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise FEDD pour les travaux de désamiantage de la maison du Festival pour un montant de 2 300 € H.T.

M20-013 AVE1: Avenant conclu avec le CABINET MERLIN pour la mission de maîtrise d'œuvre liée à la télégestion sur les réseaux d'eau pour un montant en moins-value de 8 173,44 € H.T. (part Advivo du marché passé en groupement de commande)

M12-148 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise SEA pour la mission de maîtrise d'œuvre liée programme d'assainissement, lot 9 commune de St Sorlin de Vienne pour un montant de 2 233,52 € H.T.

M12-147 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise SEA pour la mission de maîtrise d'œuvre lié au programme d'assainissement, lot 8 commune de Reventin-Vaugris pour un montant de 3 245,89 € H.T.

M19-072 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise SUEZ pour l'évacuation et élimination par co compostage des boues de la STEP de Chasse/Rhone pour l'ajout d'un nouveau prix au bordereau prix et pour un montant maximum inchangé

M20-043 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise OCCAMAT pour les travaux de désamiantage du site Logistirail pour un montant de 3 885 € H.T.

M19-079 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise FEDD pour les travaux de désamiantage de la maison du Festival pour un montant de 2300 € H.T.

M20-001 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise JARDIN SERVICE pour les travaux d'entretien des espaces verts des réservoirs et de la zone de captage pour un montant maximum inchangé (ajout de nouveaux prix au Bordereau des prix).

M19-082 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise DELAUZUN SOVIRI pour le stockage et traitement des déchets de voirie et refus de dégrillage pour un montant maximum inchangé

M18-185AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise AXIMUM pour les travaux de signalisation horizontale, lot 2 : rive gauche nord pour un montant de montant maximum inchangé.

M20-069: Avenant conclu avec l'entreprise DUMAS pour les travaux route des remparts à Septème pour un montant de 10 055 € H.T.

M19-013 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN pour les travaux de réalisation d'un système de gestion des EP, renouvellement du réseau d'assainissement, AEP et voirie, à Serpaize(valeron) pour un montant de 21 033,69 € H.T.

M20-001 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise JARDIN SERVICE pour l'entretien des espaces verts des réservoirs et de la zone de captage pour un montant de 10 000 € H.T.

M20-002 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise GAZECHIM pour la fourniture de chlore gazeux pour le traitement de l'eau potable pour un montant de 22250 € H.T.

M20-003 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise SA CHRISTAUD pour la fourniture de pièces et matériel de fontainerie pour la ville lot 5 : protection contre l'incendie pour un montant de 12 000 € H.T.

M20-004 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise CIFFREO BONA pour la fourniture pièces et matériel de fontainerie pour la ville lot 6 : regards de comptage préfabriqués pour un montant de 5 000 € H.T.

M20-005 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise SOVAL SA pour la fourniture pièces et matériel de fontainerie pour la ville lot 1: raccords conduites et tampons fonte canalisations en polyéthylène et polypropylène pour un montant de 15 000 € H.T.

M20-006 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise CIFFREO BONA pour la fourniture pièces et matériel de fontainerie pour la ville lot 4 : tabourets, rehausses et tampons galva pour un montant de 10000 € H.T.

M20-007 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise SA CHRISTAUD pour la fourniture pièces et matériel de fontainerie pour la ville lot 3 : pièces de branchement pour un montant de 35000 € H.T.

M20-008 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise SOVAL SA pour la fourniture pièces et matériel de fontainerie pour la ville lot 2 : pièces de réparation pour un montant de 25 000 € H.T.

M20-010 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise ALBERTAZZI SAS pour les travaux de renouvellement, extensions et renforcement du réseau d'eau potable pour un montant de 4000000 € H.T.

M20-011 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec le CABINET MERLIN pour la maîtrise d'œuvre liée au renouvellement de la conduite d'adduction principale du réseau bas service "bonna" pour un montant de 199 200 € H.T.

M20-012 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec le CABINET MERLIN pour la maîtrise d'œuvre liée à l'amélioration du système de gestion de la qualité de l'eau distribuée par la ville de Vienne pour un montant de 8700 € H.T.

M20-013 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec le CABINET MERLIN pour la maîtrise d'œuvre liée à la mise en place d'un réseau de communication sur les réseaux d'eau permettant de suivre, au travers d'un outil de télégestion, les volumes mis en distribution pour un montant de 19 008 € H.T.

M20-014 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise SUEZ EAU FRANCE pour la mise en place d'un réseau de communication sur les réseaux d'eau potable permettant de suivre, au travers d'un outil de télégestion, les volumes mis en distribution lot 1 : réseau de collecte abonnées pour un montant de 360 192,31 € H.T.

M20-015 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise SUEZ EAU FRANCE pour la mise en place d'un réseau de communication sur les réseaux d'eau potable permettant de suivre, au travers d'un outil de télégestion, les volumes mis en distribution lot 2 : traitement de la donnée pour un montant de 75 964,8 € H.T.

M20-016 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise RAMPA pour les travaux de renouvellement extensions et renforcement du réseau d'eau potable pour un montant de 400 000 € H.T.

M20-017 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise CABINET MERLIN pour la maîtrise d'œuvre liée et d'assistance conseil fractionné à bons de commande pour les travaux du réseau et les installations du syndicat pour un montant de 89 900 € H.T.

M20-018 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN pour les travaux d'extension, de renouvellement, de réhabilitation ou de renforcement des canalisations et travaux divers sur les ouvrages syndicaux pour un montant de 4 9600 00 € H.T.

M20-019 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise ALP'ETUDES pour la maîtrise d'œuvre liée à la conception et au suivi de travaux d'alimentation en eau potable du syndicat pour un montant de 10 000 € H.T.

M20-020 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise SOBECA pour le marché à bons de commande sur les réseaux d'alimentation en eau potable pour un montant de 4 000 000 € H.T.

M20-021 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise INRAP ET SOGEA pour les travaux de fouilles archéologiques liés au renouvellement de la conduite d'adduction principale du réseau bas service "bonna" pour un montant de 640 724,99 € H.T.

M20-022 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise GUILLAUD TP pour les travaux de renouvellement et dévoiement de la conduite d'adduction du réservoir principal de la ville de Pont-Evêque pour un montant de 213 388 € H.T.

M20-023 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec le CABINET MERLIN pour la maîtrise d'œuvre liée au renouvellement et dévoiement de la conduite d'adduction du réservoir principal de la ville de Pont-Evêque pour un montant de 11 195 € H.T.

M20-024 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise COLAS pour les travaux d'eau potable Montée Bellevue lot 1 pour un montant de 87 625 € H.T.

M20-025 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise COLAS pour les travaux d'eau potable chemin de la Muletière et chemin du Gay lot 2 pour un montant de 69 850 € H.T.

M20-026 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise 3D INFRASTRUCTURE pour la mission de maîtrise d'œuvre liée aux travaux sur réseau d'eau potable montée Bellevue - la lune et chemin de la Muletière- chemin du gay pour un montant de 12 800 € H.T.

M20-027 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise ALBERTAZZI SAS pour les travaux d'amélioration du système de gestion de la qualité de l'eau pour un montant de 256 700 € H.T.

M20-028 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise RAMPA pour les travaux d'extension, de renouvellement, de réhabilitation ou de renforcement des canalisations et travaux divers sur les ouvrages syndicaux pour un montant de 2 700 000 € H.T.

M20-031 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise GUILLAUD TP pour les travaux d'aménagement route de Cancanne, pour reprise du réseau d'assainissement pour un montant de 431 544,7 € H.T.

M20-032 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise CHOLTON pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, rue de la Brocarde et rue de la Cote Brune pour un montant de 94 520,96 € H.T.

M20-036 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise RAMPA pour l'accord cadre mono attributaire à bons de commande concernant les travaux sur les ouvrages d'eau potable pour un montant de 1 800 000 € H.T.

M20-037 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise MGEAU pour la maîtrise d'œuvre du renouvellement de l'artère maitresse de l'alimentation et la distribution de la commune de Loire sur Rhône pour un montant de 27 000 € H.T.

M20-038 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec le CABINET MERLIN pour la maîtrise d'œuvre et assistance conseil fractionné à bons de commande concernant les travaux du réseau et les installations du syndicat pour un montant de 89 900 € H.T.

M20-039 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise CHOLTON pour le renforcement du réseau d'eau potable pour un montant de 24 071 € H.T.

M20-044 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise RAMPA pour le marché à bons de commandes concernant les travaux d'extension et le renouvellement des réseaux et des branchements communaux d'alimentation en eau pour un montant de 600 000 € H.T.

M20-045 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise HARRAULT pour l'alimentation en eau potable (commune de chuzelles), réhabilitation de l'accélérateur des serpaizières pour un montant de 43767,15 € H.T.

M20-061 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise MGEAU pour la création d'un bouclage pour l'alimentation de la sécurisation de la distribution d'eau dans la ZI pour un montant de 7 960 € H.T.

M20-062 TR: avenant de transfert de compétence conclu avec l'entreprise MGEAU pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable sur la commune de Loire sur Rhône pour un montant de 2 200 € H.T.

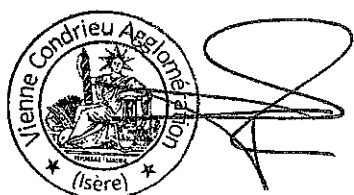
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. ADMINISTRATION GENERALE – Adoption du procès verbal du 28 janvier 2020

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 18h30

Vu pour affichage
Le Président
Monsieur Thierry KOVACS



Vienne, le 15 JUL. 2020
Le secrétaire de séance
Monsieur Frédéric BELMONTE

